



**CONVENTION DE PRESTATIONS INTEGRÉES FIXANT LES
CONDITIONS PARTICULIERES D'INTERVENTION DE LA S.P.L.
"AMÉNAGEMENT DE L'AGGLOMERATION DIJONNAISE" –
SPLAAD
POUR DIJON METROPOLE**

**POUR LA MISE EN OEUVRE DE L'OPÉRATION D'AMÉNAGEMENT
« TECHNOPOLE AGRO-ENVIRONNEMENT DE BRETENIERE »**

AVENANT N°5

Transmise au représentant de l'Etat par la Collectivité le

Notifiée par la Collectivité à l'Aménageur le

CONVENTION DE PRESTATIONS INTEGRÉES PORTANT CONCESSION D'AMENAGEMENT

Entre

Dijon Métropole, représentée par son Président, Monsieur François REBSAMEN, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Métropolitain en date du,

Ci-après dénommée par les mots « la Collectivité » ou « le Concédant » ou « la Collectivité concédante ».

D'une part,

Et

La Société Publique Locale « Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise » (SPLAAD), Société Anonyme au capital de 2 740 000 €, dont le siège social et les bureaux sont situés à Dijon Métropole – 40, Avenue du Drapeau 21000 - DIJON, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Dijon sous le numéro 514 021 856,

Représentée par sa Directrice Générale, Madame Marion JOYEUX, habilité aux fins de la présente en vertu d'une délibération du Conseil d'Administration de la société en date du 05/12/2017

Ci-après dénommée « le Concessionnaire » ou « la Société » ou « l'Aménageur »,

D'autre part.

PRÉAMBULE

II A TOUT D'ABORD ETE EXPOSE CE QUI SUIT :

Par délibération en date du 21 avril 2011, le Grand Dijon, devenu Dijon Métropole, a décidé de confier à la SPLAAD l'opération Technopole Agro-Environnement de Bretenière par voie de convention de prestations intégrées portant concession d'aménagement.

Un premier avenant notifié le 02 mai 2012 a confié à la SPLAAD le soin de mener les études et les travaux permettant de réaliser la réhabilitation des bâtiments A et B du site, en vue de leur utilisation locative dans le cadre de la mise en place d'une Pépinière-Hôtel d'Entreprises dédiée aux activités en lien direct avec le développement du Technopôle Agro Environnement. Cet avenant a confié également à la SPLAAD la gestion administrative des bâtiments A et B et des serres avant leur réhabilitation.

Un avenant n°2 notifié le 19 août 2013 a eu pour objet :

- de prendre en compte la transformation de la SPLAAD, Société Publique Locale d'Aménagement (SPLA) en Société Publique Locale (SPL),
- de modifier les modalités de détermination du forfait annuel de gestion, sans impact sur le calcul global de la rémunération de l'aménageur, ainsi que les conséquences financières de l'expiration de la Concession,
- d'adapter la Convention aux nouvelles organisations et instances mises en place dans le cadre des modalités d'exercice du contrôle analogue.

Un avenant n°3 notifié le 23 mars 2015 a pris en compte le changement des dates d'ouverture et de clôture de l'exercice comptable de la SPLAAD : initialement ouvert sur l'année civile, l'exercice comptable de la SPLAAD est ouvert du 1^{er} juillet au 30 juin.

Cet avenant a également pris en compte l'évolution de la participation financière de la Collectivité Concédante à l'opération, suite à l'approbation du Compte Rendu Financier Annuel présenté par l'Aménageur dans le cadre de l'exercice comptable clos au 30 juin 2013.

Un avenant n°4 notifié le 16 janvier 2018 a entériné la décision du Conseil d'Administration de la SPLAAD de simplifier l'organisation des instances de la Société pour la mise en œuvre du contrôle analogue exercé par les collectivités territoriales ou groupements de collectivités territoriales actionnaires. Un « Comité de Contrôle et Stratégique » a ainsi été créé, fusionnant le Comité de contrôle et le Comité stratégique existants.

A ce jour, l'opération d'aménagement est inachevée : deux lots restent à commercialiser et les aménagements aux abords de ces deux lots restent ainsi en attente des futurs projets. Il est donc décidé par le présent avenant de prolonger la durée de la concession de 5 ans.

CECI EXPOSÉ, IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 – PROLONGEMENT DE LA DUREE DE LA CONCESSION

L'alinéa 2 de l'article « Date d'effet et durée de la concession d'aménagement » est modifié comme suit (*modifications apportées en bleu*) :

« ...

Sa durée est fixée à 15 années à compter de sa date de prise d'effet. La concession d'aménagement expirera au 26 mai 2026.

Elle pourra être prorogée par les parties en cas d'inachèvement de l'opération par avenant exécutoire dans les conditions ci-dessus.

... »

Le reste des dispositions de l'article demeure inchangé.

ARTICLE 2 – VALIDITE DES CLAUSES INITIALES

Les autres articles de la convention de prestations intégrées fixant les conditions particulières d'intervention de la SPLAAD pour le Concédant, portant concession d'aménagement, et de ses avenants successifs demeurent inchangés, dans la mesure où leurs clauses ne sont pas déroguées par le présent avenant.

Fait à DIJON,

Le

En deux exemplaires originaux

Pour le Concédant
Dijon Métropole,
Le Président

François REBSAMEN

Pour l'Aménageur
La SPLAAD,
La Directrice générale

Marion JOYEUX

AMENAGEMENT DU TAE BRETENIERE

DIJON METROPLE

**Compte rendu annuel à la collectivité
au 30 juin 2020**

SOMMAIRE

- I. Présentation et programme physique de l'opération**
- II. Note de conjoncture**
- III. Bilan prévisionnel actualisé**
- IV. Annexes**

I. PRESENTATION ET PROGRAMME PHYSIQUE DE L'OPERATION

1.1 Présentation de l'opération :

Par délibération du 21 avril 2011, le Conseil Communautaire du Grand Dijon a confié à la Société Publique locale « Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise » (SPLAAD), par voie de convention de prestations intégrées portant concession d'aménagement, l'aménagement du Technopôle Agro-Environnement (TAE) de Bretenière.

La communauté d'agglomération du Grand Dijon, en partenariat avec le Conseil Régional de Bourgogne – Franche-Comté et le Conseil Général de la Côte d'Or, porte l'ambition de développer un TAE centré sur une nouvelle forme d'agriculture associant respect de l'environnement (Agriculture à haute valeur environnementale) et performance économique, sur l'ancien site de recherche de l'INRA, à Bretenière, acquis par le Grand Dijon en mars 2008.

Ce TAE a pour vocation d'accompagner la promotion de projets économiques et scientifiques innovants, s'appuyant sur une démarche technopolitaine de rassemblement sur un même lieu des structures de recherche, de formation secondaire, professionnelle, supérieure et continue des entreprises.

Ce Technopôle, au cœur de la filiale d'excellence bourguignonne, a pour objectif le développement d'entreprises innovantes. Il s'appuie sur la recherche et la formation et a trois grandes missions :

- Accompagner la promotion de projets économiques et scientifiques innovants par l'accueil d'entreprises et d'institutions œuvrant dans le champ du Technopôle (recherche publique et privée, startups ou plus grandes structures, etc.)
- Faciliter la formation diplômante et continue liée à l'agroenvironnement, ainsi que les contacts et échanges entre la recherche et le monde agricole et industriel (développement de partenariats, études prospectives, etc.)
- Créer un lieu d'élaboration de références et d'expérimentation en s'appuyant sur les hectares du site, les serres d'expérimentation et en partie sur les terrains agricoles disponibles à proximité (en liaison avec le domaine expérimental de l'INRA).

Le TAE est situé à Bretenière, au Sud de Dijon. Il est desservi au Nord par la RD 968, à l'Est par la rue du Canal, à l'Ouest par la rue de la Distillerie et se situe en face de la zone d'activité de La Plucharde.

Le périmètre d'étude de l'opération s'inscrit sur environ 11,6 ha. Ce site comprend notamment des bâtiments de bureaux, des serres et des terrains identifiés comme pouvant accueillir des constructions neuves.

Par délibération du 16 février 2012, le Conseil Communautaire du Grand Dijon a approuvé l'avenant n°1 à la convention de prestations intégrées. Cet avenant confie à la SPLAAD le soin de mener les études et les travaux permettant de réaliser la réhabilitation des bâtiments A et B du site (environ 4 000 m² de SHON), en vue de leur utilisation locative dans le cadre de la mise en place d'une Pépinière-Hôtel d'Entreprises dédiée aux activités en lien direct avec le développement du Technopôle Agro Environnement. Cet avenant confie également à la SPLAAD la gestion administrative des bâtiments A et B et des serres avant leur réhabilitation.

Par délibération du 27 juin 2013, le Conseil Communautaire du Grand Dijon a approuvé l'avenant n°2 à la convention de prestations intégrées portant modification des modalités d'imputation des charges de l'aménageur, de la transformation de la SPLAAD en Société Publique Locale et intégrant les nouvelles dispositions relatives à la gouvernance de la société.

Par délibération du 12 février 2015, suite à l'approbation du compte-rendu financier annuel présenté par l'Aménageur à la Collectivité concédante dans le cadre de l'exercice comptable clos au 30 juin 2014, et en application des dispositions de la loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain (S.R.U), un avenant n°3 a été notifié le 23 mars 2015 à la convention de prestation intégrée pour prendre en compte l'évolution de participation financière de la Collectivité à l'opération d'aménagement. Cet avenant a également intégré les modifications des dates d'ouverture et de clôture de l'exercice comptable décidées par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la SPLAAD en séance du 19/12/12.

Par délibération du 30 juin 2016, la Communauté Urbaine du Grand Dijon a approuvé l'acquisition auprès de la SPLAAD du lot 1 comportant l'ensemble immobilier partiellement réhabilité par la SPLAAD pour la somme de 1 079 293,84 € TTC.
Cet ensemble immobilier comprend 2 bâtiments réhabilités, des serres d'expérimentation neuves, un bâtiment non réhabilité ainsi qu'une série de bâtiments hangars non réhabilités à usage de stockage.

Enfin, **par délibération du 21 décembre 2017**, le Conseil Métropolitain a approuvé un avenant n°4, ayant pour objet d'entériner la décision du Conseil d'Administration de la SPLAAD visant à simplifier l'organisation des instances de la Société pour la mise en œuvre du contrôle analogue exercé par les collectivités territoriales ou groupements de collectivités territoriales actionnaires. Un « Comité de Contrôle et Stratégique » a ainsi été créé, fusionnant le Comité de contrôle et le Comité stratégique existants.

1.2 Programme :

Les objectifs définis par la collectivité pour ce projet projettent les intentions suivantes :

- Réaliser l'aménagement paysager du site,
- Permettre la mutualisation de certains équipements (parking, chaufferie),
- Accueillir les chambres d'agriculture sur le site, un bâtiment de services et d'autres implantations
- Assurer la réhabilitation des bâtiments A et B, et éventuellement le C,
- Assurer la gestion administrative des conventions d'occupation en cours avec les entreprises déjà présentes sur le site.
- Développer une offre de serres cohérentes avec les besoins du projet,
- Étudier un dispositif adapté permettant lors de l'achèvement des travaux de mettre en œuvre le portage immobilier des bâtiments et leur gestion patrimoniale.
- Assurer une viabilisation complète du site
- Améliorer l'accessibilité du site.

L'aménagement comprend l'ensemble des travaux de réhabilitation de bâtiments, de voirie, de réseaux, d'espaces libres et d'installations diverses à réaliser pour répondre aux besoins des futurs usagers du site, ou aux besoins des futures constructions neuves.

Programme physique de l'opération d'aménagement

SUPERFICIE CADASTRALE DU PERIMETRE	111 180 m²
---	------------------------------

* Aménagement au sein de la première phase du PA	69 544 m²
---	-----------------------------

▣ Emprises publiques créées	2 895 m ²
------------------------------------	----------------------

▣ Emprises publiques autres (à conserver)	
--	--

-Sans objet	0 m ²
-------------	------------------

▣ Emprises Privées	
---------------------------	--

- Parcelle B280	80 m ²
-----------------	-------------------

▣ Surface cédée à l'ASL	38 829 m ²
--------------------------------	-----------------------

▣ Surfaces cessibles	27 740 m ²
-----------------------------	-----------------------

69 544 m²

* Aménagement hors de la phase 1 du PA	41 556 m²
---	-----------------------------

1.3 Actes réglementaires

Le programme d'aménagement et de réhabilitation du site a été approuvé par délibération du Conseil Communautaire du 22 mars 2012.

Le dossier de permis d'aménager a été délivré le 26 novembre 2012.

II. NOTE DE CONJONCTURE

2.1. Réalisation

- **Foncier**

Aucune acquisition réalisée au cours de l'exercice. Au 30/06/2020, la SPLAAD a la maîtrise foncière de l'ensemble de l'opération.

Le foncier a été acquis par la SPLAAD auprès du Grand Dijon en une seule acquisition d'une seule parcelle en date du 21 janvier 2013.

Les dépenses constatées pour ce poste au 30/06/2020 s'élèvent à 855 870,70 € TTC.

- **Aménagement des sols et travaux**

A] Volet Aménagement

Au 30/06/2020, l'intégralité des travaux principaux a été réalisée.

Le marché de démolition a été notifié à l'entreprise Pennequin le 22 mars 2013. Ce dernier comportait une tranche ferme ainsi que deux tranches conditionnelles.

A ce jour le marché est soldé. La tranche ferme a été réalisée dans son intégralité, tandis que la tranche conditionnelle n°1 a été partiellement affermie. La tranche conditionnelle n°2 n'a pas été affermie.

Les travaux de viabilisation se sont décomposés en 4 lots notifiés le 22 mars 2013.

- Le lot 1 - Terrassement – Voiries a été attribué à l'entreprise Roger Martin
- Le lot 2 – Réseaux humides a été attribué à l'entreprise Roger Martin
- Le lot 3 – Réseaux secs a été attribué à l'entreprise Fauchet
- Le lot 4 – Espaces verts a été attribué à l'entreprise ID Verde

Les travaux restants sont : la démolition de l'ancienne chaufferie, les finitions des trottoirs bordant les lots 2 et 4. Ces travaux seront réalisés lorsque les lots 2 et 4 seront commercialisés.

Les dépenses constatées pour ces postes au 30/06/2020 s'élèvent à 1 940 102,86 € TTC.

Perspectives au 30/06/2021 :

Seuls de menus travaux d'entretien sont prévus à l'horizon du 30 juin 2021.

B] Volet Réhabilitation

Les travaux ayant lieu en site occupé, ils ont été réalisés en deux phases successives.

Au 30/06/2020, l'intégralité des travaux a été réalisée.

- Réception de la 1^{ère} phase des travaux le 19 mars 2015, à savoir :

- achèvement des travaux de réhabilitation du bâtiment B (clos/couvert, isolation thermique par l'extérieur, cloisonnement, aménagement intérieur), achèvement de l'extension neuve, achèvement de la chaufferie bois
- désamiantage/curage du bâtiment A

L'opération étant phasée en « tiroirs », l'achèvement de ces travaux a permis aux occupants du bâtiment A de déménager dans le bâtiment B et l'extension neuve, et de libérer ainsi le bâtiment A.

- **Réception de la 2^{ème} phase des travaux le 29 octobre 2015, à savoir :**

- réhabilitation du bâtiment A (hors aménagements intérieurs) et construction des nouvelles serres et locaux techniques associés.

Au 30/06/2020, le poste travaux enregistre une dépense de 5 539 234,10 € TTC.

Perspectives au 30/06/2021 :

Aucune dépense supplémentaire n'est prévue sur ce poste.

2.2 Commercialisation et gestion locative

Avancement de la commercialisation au 30/06/2020 :

- Vente du lot 3 à la SCCV Tertiaire Agronov le 26/06/2014
- Cession du lot 1 à la Métropole de Dijon le 13/07/2016. Ce lot comporte les bâtiments réhabilités, les nouvelles serres d'expérimentation ainsi qu'un ensemble de bâtiments non réhabilités.
- Recettes locatives et remboursement de charges issues de la gestion des bâtiments réhabilités

Perspectives au 30/06/2021

Pour l'instant, en l'état de la commercialisation, il n'y a aucune perspective de commercialisation des deux terrains restants.

Les recettes constatées pour ce poste au 30/06/2020 s'élèvent à 1 894 702,32€ TTC.

2.3 Subventions

Le projet bénéficie de subventions du FEDER, de la Région BFC et de l'ADEME pour un montant total de 5 531 544,30 €

Les subventions perçues au 30/06/2020 s'élèvent à 5 531 544,30 €

Perspectives au 30/06/2021 :

L'ensemble des subventions ont été perçues.

AMENAGEMENT DU TAE BRETENIERE – DIJON METROPOLE
Compte rendu annuel à la collectivité au 30 juin 2020

III. BILAN PREVISIONNEL ACTUALISE

3.1. Etat des dépenses et des recettes prévisionnelles

3.1.1. Compte de résultat prévisionnel (en HT)

A/ Volet Aménagement

POSTES	BILAN au 30/06/2020
1. RECETTES D'AMENAGEMENT	
1.1 RECETTES DE CESSION	
SP Construction Neuve : 10 000 m ² à 90 € HT	900 000,00
	0,00
Total foncier cessions	900 000,00
1.2 SUBVENTIONS	
FEDER	785 046,57
CRB	466 531,30
ADEME	5650
Total subventions	1 257 227,87
CESSION EQUIPEMENTS GENERAUX	
GRAND DIJON	700 000,00
ASL	2,00
Total Cession Equipements Généraux	700 002,00
PRODUITS FINANCIERS DIVERS	
Produits financiers	91,59
	91,59
TOTAL RECETTES AMENAGEMENT	2 857 321,46
1. DEPENSES D'AMENAGEMENT	
1.1 ETUDES GENERALES	
Etudes	84 900,00
Total études générales	84 900,00
1.2 FONCIER ACQUISITIONS	
Foncier Grand Dijon (hors TAE)	235 000,00
Total foncier acquisitions	235 000,00
1.3 TRAVAUX	
Travaux VRD	1 543 000,00
Démolitions	230 000,00
Total travaux	1 773 000,00
1.4 HONORAIRES	
Honoraires	191 000,00
Total honoraires	191 000,00
1.5 FRAIS FINANCIERS	
Frais financiers	100 000,00
Total frais financiers	100 000,00
1,6 FRAIS GENERAUX	
Honoraires acquisitions	1 181,63
Honoraires études	90 000,00
Honoraires réalisation	58 276,26
Honoraires commercialisation	32 205,00
Honoraires de liquidation	7 814,00
Honoraires de gestion	103 638,79
Total frais généraux	293 115,68
1.7 FRAIS ANNEXES	
Frais annexes	165 036,03
Total frais annexes	165 036,03
1.8 FRAIS DE COMMERCIALISATION - COMMUNICATION	
Frais de commercialisation / animation	15 000,00
Frais de communication	15 000,00
Total frais de commercialisation et communication	30 000,00
Solde TVA	
TOTAL DEPENSES AMENAGEMENT	2 872 051,71
RÉSULTAT AMÉNAGEMENT	-14 730,26

AMENAGEMENT DU TAE BRETENIERE – DIJON METROPOLE
Compte rendu annuel à la collectivité au 30 juin 2020

Bj Volet Réhabilitation

POSTES	BILAN au 30/06/2020
2. RECETTES CONSTRUCTION	
2.1 RECETTES DE CESSION	
Cession bâtiments réhabilités au GRAND DIJON	1 032 892,84
Total Bâti cessions	1 032 892,84
2.2 REMBOURSEMENT CHARGES	
Gestion provisoire des locataires durant travaux (remboursement charges)	250 000,00
Total Bâti cessions	250 000,00
2.3 SUBVENTIONS PROJET IMMOBILIER	
FEDER	1 629 316,43
Region Bourgogne	2 645 000,00
Total subventions	4 274 316,43
2.4 AUTOFINANCEMENT	
Grand Dijon	1 250 000,00
Total subventions	1 250 000,00
2.5 PRODUITS FINANCIERS	6 534,53
Total produits financiers	6 534,53
TOTAL RECETTES CONSTRUCTION	6 813 743,80
2. DEPENSES	
2.1 ETUDES GENERALES	
Etudes	86 481,91
Total etudes	86 481,91
2.2 FONCIER	
Foncier TAE	622 897,92
Total foncier	622 897,92
2.3 TRAVAUX REHABILITATION	
Gestion durant travaux	479 012,03
Réhabilitation bâtiment A et B	3 894 559,24
Offre Serres	735 440,76
Total travaux	5 109 012,03
2.4 HONORAIRES REHABILITATION	
Réhabilitation bâtiment A et B	246 000,00
Offre Serres et divers (OPC, SPS, ...)	113 793,00
Total honoraires	359 793,00
2.5 FRAIS FINANCIERS	
Frais financiers	198 900,00
Total frais financiers	198 900,00
2.6 FRAIS GENERAUX	
Honoraires maîtrise d'ouvrage	387 531,56
Total frais généraux	387 531,56
2.7 FRAIS ANNEXES	
Frais annexes et divers	34 397,13
Total frais annexes	34 397,13
Solde TVA	
TOTAL DEPENSES CONSTRUCTION	6 799 013,55
RÉSULTAT CONSTRUCTION	14 730,26

AMENAGEMENT DU TAE BRETENIERE – DIJON METROPOLE
Compte rendu annuel à la collectivité au 30 juin 2020

Bilan consolidé

POSTES	HT	TTC
1 ETUDES GENERALES	171 381,91	211 331,94
2 FONCIER ACQUISITIONS	857 897,92	859 673,85
3 TRAVAUX	6 882 012,03	8 224 559,49
4 HONORAIRES	550 793,00	659 842,06
5 FRAIS FINANCIERS	298 900,00	300 000,00
6 FRAIS GENERAUX	680 647,24	680 647,24
7 FRAIS ANNEXES	199 433,16	218 774,60
8 FRAIS DE COMMERCIALISATION - COMMUNICATION	30 000,00	35 987,40
TOTAL DEPENSES	9 671 065,26	11 190 816,57
POSTES	HT	TTC
1 CESSION DE CHARGES FONCIERES	900 000,00	1 073 499,91
2 CESSION BÂTIMENTS A et B REHABILITES	1 032 892,84	1 239 471,41
3 REMBOURSEMENT CHARGES (Occupants actuels durant les travaux)	250 000,00	299 881,02
4 PRODUITS DIVERS ET FINANCIERS	6 626,12	6 534,53
TOTAL RECETTES PRIVES	2 189 518,96	2 619 386,87
5 SUBVENTION REGION	3 111 531,30	3 111 531,30
6 AUTOFINANCEMENT GRAND DIJON ET CESSION EQUIPEMENTS GENERAUX	1 950 002,00	2 090 000,00
7 SUBVENTION ADEME	5 650,00	5 650,00
TOTAL RECETTES PUBLIQUES	5 067 183,30	5 207 181,30
8 FINANCEMENT FEDER	2 414 363,00	2 414 363,00
TOTAL RECETTES FEDER	2 414 363,00	2 414 363,00
TOTAL RECETTES	9 671 065,26	10 240 931,17
RESULTAT CUMULE		0,00
Total recettes	9 671 065,26	
Total dépenses	9 671 065,26	

AMENAGEMENT DU TAE BRETENIERE – DIJON METROPOLE
Compte rendu annuel à la collectivité au 30 juin 2020

3.2. Etat prévisionnel de trésorerie

A/ Volet Aménagement

POSTES	BILAN au 30/06/2020	Réglé HT au30/06/2020	Réglé TTC au30/06/2020	Au 30-06-21 HT	Au 30-06-22 HT	Au 30-06-23 HT	Au 30-06-24 HT	Années ulterieures
1. RECETTES D'AMENAGEMENT								
1.1 RECETTES DE CESSION								
SP Construction Neuve : 10 000 m ² à 90 € HT	900 000,00	440 000,00	521 499,91	460 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total foncier cessions	900 000,00	440 000,00	521 499,91	460 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1.2 SUBVENTIONS								
FEDER	785 046,57	785 046,57	785 046,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CRB	466 531,30	466 531,30	466 531,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ADEME	5 650,00	5 650,00	5 650,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total subventions	1 257 227,87	1 257 227,87	1 257 227,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1,3 CESSION EQUIPEMENTS GENERAUX								
GRAND DIJON	700 000,00	700 000,00	840 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ASL + cession terrains divers	2,00	2,00	2,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total Cession Equipements Généraux	700 002,00	700 002,00	840 002,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1,4 PRODUITS FINANCIERS DIVERS								
Produits financiers	91,59	91,59	91,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total Produits financiers	91,59	91,59	91,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES AMENAGEMENT	2 857 321,46	2 397 321,46	2 618 821,37	460 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1. DEPENSES D'AMENAGEMENT								
1.1 ETUDES GENERALES								
Etudes	84 900,00	82 360,67	104 842,39	2 539,33	0,00	0,00	0,00	0,00
Total études générales	84 900,00	82 360,67	104 842,39	2 539,33	0,00	0,00	0,00	0,00
1.2 FONCIER ACQUISITIONS								
Foncier Grand Dijon (hors TAE)	235 000,00	231 196,85	231 761,84	3 803,15	0,00	0,00	0,00	0,00
Total foncier acquisitions	235 000,00	231 196,85	231 761,84	3 803,15	0,00	0,00	0,00	0,00
1.3 TRAVAUX								
Travaux VRD	1 543 000,00	1 422 659,09	1 682 753,54	120 340,91	0,00	0,00	0,00	0,00
Démolitions	230 000,00	215 065,79	257 349,32	14 934,21	0,00	0,00	0,00	0,00
Total travaux	1 773 000,00	1 637 724,88	1 940 102,86	135 275,12	0,00	0,00	0,00	0,00
1.4 HONORAIRES								
Honoraires	191 000,00	190 383,46	227 877,59	616,54	0,00	0,00	0,00	0,00
Total honoraires	191 000,00	190 383,46	227 877,59	616,54	0,00	0,00	0,00	0,00
1.5 FRAIS FINANCIERS								
Frais financiers	100 000,00	69 808,53	69 808,53	30 191,47	0,00	0,00	0,00	0,00
Total frais financiers	100 000,00	69 808,53	69 808,53	30 191,47	0,00	0,00	0,00	0,00
1,6 FRAIS GENERAUX								
Honoraires acquisitions	1 181,63	1 158,81		22,82	0,00	0,00	0,00	0,00
Honoraires études	90 000,00	90 000,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Honoraires réalisation	58 276,26	54 199,51		4 076,75	0,00	0,00	0,00	0,00
Honoraires commercialisation	32 205,00	15 645,00		16 560,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Honoraires de liquidation	7 814,00			7 814,00		0,00	0,00	0,00
Honoraires de gestion	103 638,79	93 274,91		10 363,88		0,00	0,00	0,00
Total frais généraux	293 115,68	254 278,23	254 278,23	38 837,45	0,00	0,00	0,00	0,00
1.7 FRAIS ANNEXES								
Frais annexes	165 036,03	132 782,86	142 796,00	32 253,17	0,00	0,00	0,00	0,00
Total frais annexes	165 036,03	132 782,86	142 796,00	32 253,17	0,00	0,00	0,00	0,00
1.8 FRAIS DE COMMERCIALISATION - COMMUNICATION								
Frais de commercialisation / animation	15 000,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Frais de communication	15 000,00	6 909,88	8 279,26	8 090,12	0,00	0,00	0,00	0,00
Total frais de commercialisation et communication	30 000,00	6 909,88	8 279,26	23 090,12	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES AMENAGEMENT	2 872 051,71	2 605 445,36	2 979 746,70	266 606,35	0,00	0,00	0,00	0,00
RESULTAT AMENAGEMENT	-14 730,26	-208 123,90	-360 925,33	193 393,65	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE TVA AMENAGEMENT		152 802,43	152 802,43	-52 484,51	0,00	0,00	0,00	0,00

AMENAGEMENT DU TAE BRETENIERE – DIJON METROPOLE
Compte rendu annuel à la collectivité au 30 juin 2020

B] Volet Réhabilitation

POSTES	BILAN au 30/06/2020	Réglé HT au30/06/2020	Réglé TTC au30/06/2020	Au 30-06-21 HT	Au 30-06-22 HT	Au 30-06-23 HT	Au 30-06-24 HT	Années ulterieures
2. RECETTES CONSTRUCTION								
2,1 RECETTES DE CESSION								
Cession bâtiments réhabilités au GRAND DIJON	1 032 892,84	1 032 892,84	1 079 293,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total Bâti cessions	1 032 892,84	1 032 892,84	1 079 293,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2,2 REMBOURSEMENT CHARGES								
Gestion des locataires durant travaux (remboursement charges)	250 000,00	245 022,96	293 908,57	4 977,04	0,00	0,00	0,00	0,00
Total Bati cessions	250 000,00	245 022,96	293 908,57	4 977,04	0,00	0,00	0,00	0,00
2.3 SUBVENTIONS PROJET IMMOBILIER								
FEDER	1 629 316,43	1 629 316,43	1 629 316,43	0,00	0,00			0,00
Région Bourgogne	2 645 000,00	2 645 000,00	2 645 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total subventions	4 274 316,43	4 274 316,43	4 274 316,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2.4 AUTOFINANCEMENT								
Grand Dijon	1 250 000,00	1 250 000,00	1 250 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total subventions	1 250 000,00	1 250 000,00	1 250 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2,5 PRODUITS FINANCIERS DIVERS								
Produits financiers	6 534,53	6 534,53	6 534,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total Produits financiers	6 534,53	6 534,53	6 534,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES CONSTRUCTION	6 813 743,80	6 808 766,76	6 904 053,37	4 977,04	0,00	0,00	0,00	0,00
2. DEPENSES								
2.1 ETUDES GENERALES								
Etudes	86 481,91	86 481,91	103 442,35	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total études générales	86 481,91	86 481,91	103 442,35	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2.2 FONCIER								
Foncier TAE	622 897,92	622 897,92	624 108,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total foncier	622 897,92	622 897,92	624 108,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2.3 TRAVAUX REHABILITATION								
Réhabilitation bâtiment A et B	3 527 965,55	3 527 965,55	4 233 277,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Aménagement intérieur bât B	366 593,69	352 856,81	423 428,17	13 736,88	0,00	0,00	0,00	0,00
Offres serres	735 440,76	735 440,76	882 528,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total travaux	4 630 000,00	4 616 263,12	5 539 234,10	13 736,88	0,00	0,00	0,00	0,00
2.4 HONORAIRES REHABILITATION								
Réhabilitation bâtiment A et B	246 000,00	246 000,00	294 772,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Offre Serres	39 000,00	39 000,00	46 720,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SPS	10 858,00	10 858,00	13 021,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Bureau de contrôle	13 760,00	13 760,00	16 499,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	43 000,00	43 000,00	51 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres dépenses (DPE, Tests d'étanchéité à l'air)	7 175,00	7 175,00	8 610,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total honoraires	359 793,00	359 793,00	431 224,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2.5 FRAIS FINANCIERS								
Frais financiers	198 900,00	37 411,87	37 411,87	161 488,13	0,00	0,00	0,00	0,00
Total frais financiers	198 900,00	37 411,87	37 411,87	161 488,13	0,00	0,00	0,00	0,00
2,6 FRAIS GENERAUX								
Honoraires acquisitions	3 120,54	3 120,54	3 120,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Honoraires réalisation	149 673,57	149 261,47	149 261,47	412,11	0,00	0,00	0,00	0,00
Honoraires commercialisation	42 874,50	42 665,47	42 665,47	209,04	0,00	0,00	0,00	0,00
Honoraires de liquidation	19 709,13	0,00	0,00	19 709,13	0,00	0,00	0,00	0,00
Forfaits de gestion	17 215,38 €	172 153,80	154 938,42	17 215,38	0,00	0,00	0,00	0,00
Total frais généraux	387 531,56	349 985,90	349 985,90	37 545,66	0,00	0,00	0,00	0,00
2.7 FRAIS ANNEXES								
Frais annexes et divers	34 397,13	34 027,41	35 879,80	369,72	0,00	0,00	0,00	0,00
Gestion durant travaux	479 012,03	479 012,03	566 408,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total frais annexes	513 409,16	513 039,44	602 287,92	369,72	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES CONSTRUCTION	6 799 013,55	6 585 873,16	7 687 695,62	213 140,39	0,00	0,00	0,00	0,00
RESULTAT CONSTRUCTION	14 730,26	222 893,60	-783 642,25	-208 163,35	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE TVA CONSTRUCTION		1 006 535,85	1 006 535,85	1 825,91	0,00	0,00	0,00	0,00

Trésorerie Cumulée

	BILAN au 30/06/2020	Réglé HT au30/06/2020	Réglé TTC au30/06/2020	Au 30-06-21 HT	Au 30-06-22 HT	Au 30-06-23 HT	Au 30-06-24 HT	Années ulterieures
SOLDE TRESORERIE ANNUEL avant financement		-1 144 842,06	-1 144 842,06	36 162,38	0,00	0,00	0,00	0,00
FINANCEMENT : AVANCE DE TRESORERIE DU GRAND DIJON	3 000 000,00	3 000 000,00	3 000 000,00					
FINANCEMENT : REMBOURSEMENT AVANCE TRESORERIE	3 000 000,00	3 000 000,00	3 000 000,00	0,00	0,00			
FINANCEMENT : AVANCE OU EMPRUNT BANCAIRE	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00					
FINANCEMENT : REMBOURSEMENT AVANCE OU EMPRUNT BANCAIRE	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	0,00		0,00	0,00	
MOYEN DE FINANCEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE TVA		1 159 338,28	1 159 338,28	-50 658,60	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE TRESORERIE ANNUEL		14 496,22	14 496,22	-14 496,22	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE TRESORERIE CUMULE		14 496,22	14 496,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

La trésorerie de l'opération est assurée par :

- Une avance de trésorerie de Dijon Métropole d'un montant de 3 M€ avec des versements ayant eu lieu au 1^{er} semestre 2014 (1 million d'euros) et au cours du 1er semestre 2015 (2 millions d'euros).

1M€ a été remboursé à Dijon Métropole au cours de l'exercice 2016-2017.

1,5M€ a été remboursé à Dijon Métropole au cours de l'exercice 2018-2019

500K€ a été remboursé à Dijon Métropole au cours de l'exercice 2019/2020

Perspective au 30/06/2021

Aucune somme n'est à rembourser à ce jour

IV. ANNEXES

Annexe 1 : Etat des ventes au 30/06/2020

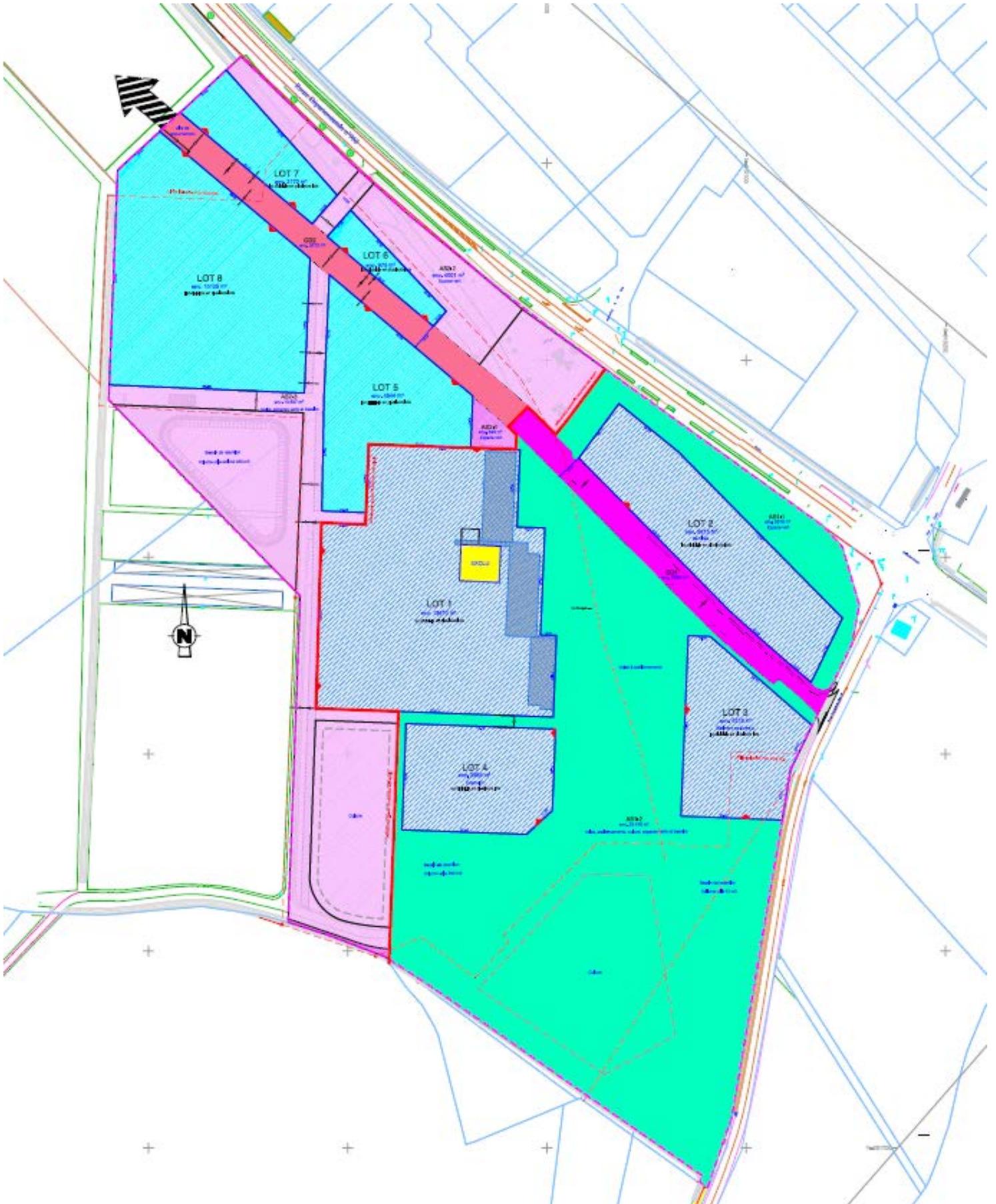
Annexe 2 : Plan de commercialisation

ANNEXE 1 : ETAT DES VENTES AU 30/06/2020

TABLEAU DES VENTES AU 30/06/2020

ACQUEREURS	SURFACE M2	ACQUEREUR	PRIX H.T. en Euros	PRIX T.T.C.	ACTE	Prévision vente
Phase 1						
Lot 1	13 531	DIJON METROPOLE	1 032 892,84	1 079 293,84	13/06/2016	
Lot 2	5 920					2021
Lot 3	4 314	SCCV TERTIAIRE AGRONOV	440 000	521 499,91	26/06/2014	
Lot 4	3 975					2021
TOTAL PHASE 1	27 740		1 472 892,84	1 600 793,75		
Parking	38 818	ASL	1	1	19/11/2015	
Hangar	1769	Dijon Métropole	1	1	18/06/2020	
TOTAL AUTRE	40 587		2	2		

ANNEXE 2 : PLAN DE COMMERCIALISATION



AMENAGEMENT DU TAE BRETENIERE – DIJON METROPOLE
Compte rendu annuel à la collectivité au 30 juin 2020

SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE
« AMÉNAGEMENT DE
L'AGGLOMÉRATION DIJONNAISE »
40 avenue du Drapeau
CS 77 418
21074 Dijon Cedex
Tél. 03 45 83 90 13
Fax 03 45 83 90 21
www.splaad.com

SPLAAD
L' a m é n a g e u r p u b l i c